



Département des Pyrénées-Orientales
Arrondissement de Prades

COMMUNE DE VINÇA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

n° 20220923056 • DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 AU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Le vendredi 23 septembre 2022, à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Vinça, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le vendredi 10 juin, se sont réunis à la salle de la Mairie, conformément à l'Article L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

15 présents : Bruno GUÉRIN, Jean-Pierre MENDOZA, Marie-France MARTIN, Bernard BACO, René DRAGUÉ, Gérard CASENOVE, Christian BERNARD, Jean CLÉMENT, Cécile DRAPIER, Amandine DUCHATEAU, Marc PAGÈS, Solveig PAGÈS, Armel BRIAND, Robert JASSEREAU, Florence GONTRAN.

4 absents : Lucette ORTIZ-CASTILLO ayant donné procuration à Bruno GUÉRIN, Michèle CORNET ayant donné procuration à Jean-Pierre MENDOZA, Christine MILÉSI à René DRAGUÉ, Stéphanie PACHIS ayant donné procuration à Robert JASSEREAU.

Le Conseil Municipal désigne Madame Florence GONTRAN, Secrétaire de Séance.

Monsieur le Maire,

Informe que, concernant le budget principal 2022 de la Commune, les prévisions de dépenses et de recettes du budget primitif doivent pouvoir être modifiées pour tenir compte de corrections rendues nécessaires par des sur ou des sous-évaluations ainsi que des attributions de subventions ;

Rappelle que le Projet de décision modificative a été établi afin d'inscrire au budget principal de la Commune l'opération 953 Café de France portant projet de création d'un débit de boissons avec Licence 4 à Vinça ;

Présente à cet effet un projet de décision modificative n° 2 discuté en réunion de la Commission des Finances le mercredi 21 septembre 2022 portant sur des ouvertures et des virements de crédits.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, soit 19 voix pour,

Approuve le projet présenté de décision modificative n° 2 au budget principal 2022 de la Commune conformément au tableau annexé à la présente délibération, équilibré à hauteur de 53.980 € en section d'investissement et à 40.285 € en section de fonctionnement.

Ainsi fait à Vinça, les jour, mois et an que dessus.



Le Maire,

Bruno GUÉRIN.

Envoyé en préfecture le 05/10/2022

Reçu en préfecture le 05/10/2022

Affiché le 05/10/2022

ID : 066-216602300-20220923-20220923056-BF

**Annexe à la délibération n° 20220923056 en date du 23 septembre 2022
portant décision modificative n° 2 au budget 2022 du budget principal de la Commune.**

Chapitre	Compte	Montant
INVESTISSEMENT DÉPENSES		40 285,00 €
Total opérations d'équipement		40 285,00 €
908 Eglise	2131 Bâtiments publics	10 000,00 €
950 Aménagements El Terrafort		10 000,00 €
	203 Frais d'études, recherche et développement	6 600,00 €
	21538 Autres réseaux	3 400,00 €
952 Monuments Historiques	21611 Biens sous-jacents	-51 715,00 €
953 Café de France	2115 Terrains bâtis	72 000,00 €
INVESTISSEMENT RECETTES		40 285,00 €
024 Produits des cessions d'immobilisations	024 Produits des cessions d'immobilisations	3 000,00 €
10 Dotations, fonds divers et réserves		-26 370,00 €
	10222 F.C.T.V.A.	-28 000,00 €
	10226 Taxe d'aménagement	1 630,00 €
950 Aménagements El Terrafort	1321 État et établissements nationaux	63 655,00 €
FONCTIONNEMENT DÉPENSES		53 980,00 €
011 Charges à caractère général		53 980,00 €
	6063 Fournitures d'entretien & petits équipements	8 000,00 €
	615221 Bâtiments publics	32 380,00 €
	61551 Matériel roulant	1 500,00 €
	6156 Maintenance	3 000,00 €
	6281 Concours divers (cotisations ...)	4 100,00 €
	635 Autres impôts taxes et versements assimilés	5 000,00 €
FONCTIONNEMENT RECETTES		53 980,00 €
70 Prod. services, domaine, ventes div.	70846 au GFP de rattachement	5 540,00 €
731 Fiscalité locale	73123 Taxe communale additionnelle	20 439,00 €
73 Impôts et taxes	738 Autres impôts et taxes	8 702,00 €
74 Dotations et participations	744 FCTVA	-460,00 €
75 Autres produits de gestion courante	7588 Autres produits divers de gestion courante	13 874,00 €
77 produits spécifique	773 Mandats annulés (sur exercices antérieurs)	5 885,00 €

Envoyé en préfecture le 05/10/2022

Reçu en préfecture le 05/10/2022

Affiché le 05/10/2022



ID : 066-216602300-20220923-20220923056-BF